

OFFRE D'EMPLOI

Service des loisirs et de la culture

Sauveteur(-euse) Postes à pourvoir pour la session d'automne

Description sommaire

Sous la responsabilité du chef de section – Programmes aquatiques et nautiques, le sauveteur surveille les personnes aux abords des piscines afin de prévenir les accidents et de secourir celles qui sont en danger à l'aide des techniques de sauvetage aquatique et des premiers soins. Il doit également s'assurer du bon fonctionnement des installations et du matériel de secours et faire respecter les règlements en vigueur.

Exigences

1. Formation

- Certificat de sauveteur national émis par la Société de sauvetage datant au plus de 2 ans ;
- Formation Premiers soins – Général (16 h) datant au plus de 3 ans ;
- Certificat de moniteur de natation émis par la Société de Sauvetage (atout).

2. Expérience

- Posséder moins d'un an d'expérience dans le domaine de l'emploi.

3. Connaissances

- Connaissance des techniques de sauvetage aquatique ;
- Connaissance dans l'application des premiers soins.

4. Compétences et aptitudes personnelles

- Capacité d'analyse ;
- Résolution de problèmes ;
- Communications interpersonnelles ;
- Rigueur ;
- Autonomie ;
- Résistance au stress ;
- Orientation vers la clientèle.

Sommaire des tâches

1. Tâches de surveillance et de sauvetage

- 1.1. Informer et faire respecter les règlements de sécurité lors de toutes activités aquatiques et expliquer certains aspects particuliers ;
- 1.2. Maintenir le bon ordre et prévenir les risques et les dangers pouvant survenir autour et sur le plan d'eau ;
- 1.3. Surveiller les baigneurs dans la piscine afin de leur porter secours en cas de difficultés ;
- 1.4. Réanimer les victimes, donner les premiers soins aux personnes blessées et faire appel aux services d'urgence dans les cas de nécessité ;
- 1.5. Évacuer les baigneurs et interdire l'accès à la piscine lorsque la sécurité ne peut être assurée ;
- 1.6. Voir au respect des politiques et des règlements de la piscine en vigueur ;
- 1.7. Rédiger des rapports sur les accidents et le respect des règlements.

2. Tâches de surveillance et de sauvetage

- 2.1. S'assurer que l'équipement de sécurité tel que perches, bouées de secours et trousse de premiers soins est complet et en bon état ;
- 2.2. Vérifier la température de l'eau, effectuer les tests d'analyse d'eau et ajouter les produits chimiques nécessaires pour obtenir la qualité requise ;
- 2.3. Participer à des réunions, à de la formation en cours d'emploi, et à des activités spéciales.

3. Autres

- 3.1. S'assurer du respect des exigences en matière de santé et sécurité du travail ;
- 3.2. Agir à titre d'intervenant lors de mesures d'urgence lorsque requis ;
- 3.3. Accomplir toute autre tâche reliée à ses champs de responsabilité.

Horaire de travail et salaire

Lieu et horaire de travail : Piscine municipale – Selon les besoins du service.

À titre indicatif, la fourchette salariale est de 19,82 \$ à 23,32 \$ de l'heure. La Ville de Vaudreuil-Dorion applique une règle d'intégration salariale qui tient compte du profil d'expérience directement pertinente du candidat.

Date d'entrée en fonction

Semaine du 19 août 2024

Période d'affichage

19 juillet au 1^{er} août 2024

Pour postuler

Les personnes intéressées sont invitées à postuler en ligne à ville.vaudreuil-dorion.qc.ca/fr/la-ville/administration-municipale/emplois avant 16 h 30 le 1^{er} août 2024.

Équité en emploi

La Ville de Vaudreuil-Dorion souscrit au principe de l'égalité d'accès à l'emploi et invite les femmes, les membres des minorités visibles et ethniques, les autochtones et les personnes handicapées à présenter leur candidature. Les personnes handicapées sont invitées à mentionner leurs besoins spécifiques afin de prévoir les mesures d'accommodement pour le processus de sélection.

Autres renseignements

Il est entendu que la description d'une fonction reflète les éléments généraux du travail accompli et ne doit pas être considérée comme une description détaillée de toutes les tâches à accomplir. Le genre masculin est utilisé uniquement dans le but d'alléger le texte.

Nous remercions tous les candidats. Cependant, seuls les candidats retenus pour la prochaine étape du processus de sélection seront contactés. À des fins de sélection des candidatures, l'employeur se réserve le droit d'effectuer des entrevues, des examens, des échantillons de travail, des vérifications préemploi ou d'utiliser tous autres outils.